

LE MAG SANTÉ

C'est la baisse des envois illégaux de médicaments saisis par les douanes entre 2010 et 2012. En 2010, Swissmedic recensait 1852 annonces contre 1070 en 2012.

42%

Un résultat attribué notamment aux campagnes de sensibilisation de la population.

Ne pas cliquer à la légère

MÉDICAMENTS

ET INTERNET Acheter ses médicaments sur la toile peut réserver de mauvaises surprises. Appel à la prudence.

LYSIANE FELLAY

Vêtements, courses, billets d'avion, médicaments, etc. Aujourd'hui, on peut quasiment tout commander sur internet. Mais attention, dans certains do-

« On retrouve des résidus de produits toxiques ou de métaux lourds dans ces médicaments. »



PIERRE-ALAIN BUCHS
CO-PRÉSIDENT
DE LA SOCIÉTÉ
VALAISANNE DE
PHARMACIE

maines, mieux vaut ne pas cliquer à la légère. C'est le cas pour les médicaments. De nombreuses contrefaçons sont en vente sur la toile sur des sites étrangers et les arnaques sont nombreuses. Swissmedic, l'institut suisse des produits thérapeutiques, met explicitement en garde contre la commande de médicaments sur internet. Pour l'institut, acheter ses comprimés auprès d'une source non contrôlée, c'est mettre sa santé en péril.

Danger de mort

Le plus souvent, les produits que l'on trouve sur le web proviennent d'Asie. Pour mettre en confiance l'acheteur, ils sont

toutefois répertoriés sur des sites ayant une adresse européenne. Les copies vendues sont bien souvent de mauvaise qualité. Elles n'ont pas toujours d'emballage, ni de notices ou alors les informations données sont fausses. Plus grave encore, les comprimés ne contiennent pas toujours les substances attendues. « On peut retrouver des résidus de produits toxiques ou de métaux lourds dans ces médicaments. Lorsqu'ils sont ingérés par le patient, ils peuvent provoquer de graves dégâts », explique Pierre-Alain Buchs, co-président de la Société valaisanne de pharmacie. Dans ces cas, les conséquences peuvent aller d'une intoxication jusqu'à la mort. A l'inverse, d'autres fois, le médicament n'a pas d'effet du tout puisqu'il ne contient aucun principe actif. « Trois médicaments sont particulièrement problématiques. Il s'agit des stimulants de la fonction érectile, des produits amincissants ou encore des produits pour les bodybuilders », note Mariette Furrer-Ruppen, pharmacienne cantonale. « Ces pilules sont régulièrement mal dosées ».

D'un point de vue légal, en Suisse il est autorisé d'importer un traitement pour usage personnel pour une durée d'un mois. « Notre loi est plus permissive en la matière que celles en vigueur chez nos voisins européens. Chez eux, il est interdit d'importer des médicaments », souligne Pierre-Alain Buchs. Notez toutefois qu'il est interdit d'importer des stupéfiants en Suisse. La plupart des tranquillisants et somnifères font partie intégrante de cette catégorie.

En cas d'arnaque, la personne lésée n'a quasiment pas de marge de manœuvre. Elle prend des ris-



ques et doit souvent en assumer les conséquences. « Nous pouvons agir lorsqu'il s'agit d'un problème avec un site suisse, par contre lorsque cela concerne un site étranger, nous ne pouvons pas intervenir, si ce n'est en informant le pays concerné du problème », souligne Mariette Furrer-Ruppen.



Les produits où l'on retrouve le plus de contrefaçons sont les stimulants de la fonction érectile, suivis par les produits amincissants et les produits pour les bodybuilders. INFONF

Une alternative, les pharmacies en ligne

En Suisse, il reste une alternative sûre en matière de commande sur internet: les pharmacies en ligne autorisées. Elles s'appellent « Zur Rose », « MediService », ou encore « Pharmadirect », pour ne citer qu'elles, et vendent des médicaments par correspondance. Les produits proposés sont soumis à des contrôles rigoureux. Pour commander, il faut s'inscrire sur le site et envoyer son ordonnance. Par contre, de nombreux médicaments que l'on peut acheter librement en pharmacie ne sont disponibles que sur ordonnance dans ces établissements en ligne.

Toutefois, cette offre irrite les pharmaciens traditionnels. Ils montrent du doigt les méthodes utilisées. L'une des firmes, par exemple, a été fondée par des médecins en Suisse allemande. Elle propose à ses confrères de la profession de transmettre électroniquement l'ordon-

nance du patient. En contrepartie, le médecin touche de l'argent pour chaque prescription, comme l'explique Pierre-Alain Buchs. De leur côté, les caisses-maladie encouragent leurs clients à se fournir par ce biais car des rabais sont proposés. Autre point qui dérange le co-président de la Société valaisanne de pharmacie, « ces établissements visent des tranches rentables en priorité, comme les patients avec des maladies chroniques », continue-t-il. En clair, lorsque l'on a besoin de se procurer un traitement rapidement, il vaut mieux passer par la voie classique. C'est bien plus rapide que d'attendre la livraison par courrier. Et pour Mariette Furrer-Ruppen, cela permet de garder le contact avec le pharmacien qui offre ses conseils et son suivi. Avant de délivrer le médicament, le pharmacien peut s'informer sur l'état de santé du patient. Il peut ainsi mieux évaluer les risques de contre-indications liés à d'autres maladies ou la prise simultanée de plusieurs médicaments. Il peut enfin répondre immédiatement aux questions du patient.

Appel à la prudence

Face à cette situation, la pharmacienne cantonale appelle donc à la plus grande prudence: « Commander sur internet les yeux fermés revient un peu à jouer à la roulette russe ». Pierre-Alain Buchs la rejoint et estime qu'il n'existe pas aujourd'hui de sites sûrs où faire ses achats. « Il vaut donc mieux éviter ». Il rappelle que le choix à disposition dans les pharmacies réelles est important. Elles sont ouvertes sept jours sur sept. Et en cas d'urgence, il est toujours possible de joindre le pharmacien de garde la nuit. « En passant par une pharmacie, on a la garantie de trouver un produit officiel et enregistré qui a passé des contrôles stricts », continue-t-il en ajoutant que le pharmacien pourra également dispenser ses conseils en fonction du patient et du traitement prescrit. « Rien ne remplace le contact direct avec un professionnel lorsqu'il s'agit de sa santé », poursuit-il. Enfin, les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent en principe disposer d'un service de livraison à domicile en passant par leur pharmacie habituelle. ○

Plus d'infos sur: www.swissmedic.ch

L'influence d'internet sur le prix des médicaments autorisés

Les sites de pharmacie de vente en ligne autorisés en Suisse promettent des rabais pouvant aller de 5 à 10% aux clients qui passeraient commande chez eux. Mais est-ce que cela aura une influence sur les prix des médicaments en Suisse ?

« Difficile à dire », répond Mariette Furrer-Ruppen, pharmacienne cantonale.

Pierre-Alain Buchs, co-président de la Société valaisanne de pharmacie, estime que l'effet de ces baisses sur les coûts de la santé sera marginal. Quant aux prix en comparaison avec les pays voisins, il précise que « la différence n'est plus si flagrante. Les prix ont déjà bien diminué. Beaucoup de nouveaux médicaments ne sont pas moins chers à l'étranger

aujourd'hui ». Pour les médicaments qui sont sur le marché depuis plus longtemps, la différence est difficile à chiffrer car cela dépend des produits. On peut toutefois estimer qu'en Suisse, les prix sont entre 10 et 20% plus élevés, même s'il est difficile de comparer des systèmes de santé différents.

La pharmacienne cantonale explique

encore que le prix plus élevé des médicaments peut dans certains cas se justifier par les années d'études et de recherche pour mettre au point un médicament. « Il faut parfois dix ans de recherche avant d'aboutir à un résultat. Aujourd'hui, tout le monde veut avoir des médicaments au top, mais personne n'est prêt à en payer le prix ». ○ LF